

Libération du film d'animation *Sita Sings the Blues*

Sita Sings the Blues (Sita chante le blues) est un long métrage d'animation entièrement écrit et réalisé par une seule et même personne, Nina Paley. Primé au Festival international du film d'animation d'Annecy en 2008, il met en parallèle la légende hindouiste du Râmâyana et une rupture amoureuse autobiographique, en mélangeant les techniques d'animation (dessins, papiers découpés, ordinateur 2D, utilisation d'images libres de droits...). Si vous aimez les dessins animés, l'Inde, le jazz et les histoires d'amour qui finissent mal (en général), ce film de 80 min devrait vous plaire.

En voici la bande-annonce (via Framatube) :



-> La vidéo au format webm

Sita Sings the Blues vient tout de juste de passer sous licence Creative Commons By-Sa, comme l'annonce Nina Paley dans un joli message que nous avons traduit ci-dessous. Vous le trouverez en téléchargement intégral sur archive.org ainsi qu'en torrent sur le wiki du site officiel (existe également en streaming flash sur Reel 13).

Cette « libération » est un heureux évènement et un élément de qualité à ajouter à la Culture Libre. Mais elle ne doit pas cacher l'incroyable histoire des problèmes de droits d'auteur qu'a rencontré Nina Paley (et qui font d'ailleurs que ce film ne peut être considéré comme *totale*ment libre).

Le film est en effet indissociable de l'interprète de jazz Annette Hanshaw (qui apparait d'ailleurs au générique du film comme protagoniste). Onze de ses chansons y figurent en étant

complètement intégrées au scénario et à l'animation (impossible donc de changer la musique). Ces chansons datent de la fin des années... 1920 ! Autrement dit, un peu moins d'un siècle plus tard (et un quart de siècle après la mort de la chanteuse), Nina Paley pensa légitimement qu'elles étaient désormais dans le domaine public.

Mais c'était sans compter sur des subtilités juridiques que certains justifieront sans peine mais que je ne puis m'empêcher de qualifier « d'un autre âge » (excusez-moi mais l'Hadopi ça me met à cran en ce moment). Vous me corrigerez dans les commentaires mais voici ce que j'en ai compris à parcourir cet article. Les enregistrements sont bien dans le domaine public mais ce n'est pas le cas de la composition, paroles et musiques (partitions). Et du coup les ayant-droits ont d'abord demandé à Nina Paley 500 \$ par chanson pour l'autoriser à être projetée dans les festivals (ce dont elle s'est acquittée), mais surtout 200 000 \$ pour l'autoriser à commercialiser le DVD de son film (somme ramenée à 50 000 \$ assortie de nombreuses restrictions) ! Ubuesque non ? Alors même que la diffusion de son film permettrait justement à un nouveau public de découvrir Annette Hanshaw ! Impossible alors de trouver un distributeur pour son film. Nina Payley s'en explique longuement dans cette interview.

Enfin bref, un mal pour un bien en quelque sorte, et nous voici donc avec un *Sita Sings the Blues* sous licence libre (dont il faut cependant aussi respecter le copyright pour le moins complexe de la fameuse musique). Mais il me plait à penser que Nina y est venue non par dépit mais par conviction (en fait un peu des deux je pense). Il me plait également à penser que Nina Paley reçoive de nombreux dons, témoignant ainsi qu'il y a une vie économique pour une culture qui souhaiterait se soustraire aux logiques oppressantes du classique et souvent mortifère copyright.

Une dernière chose. Framalang est en train de le visionner dans son intégralité et se tient prêt à en assurer le sous-

titrage si l'évaluation globale se révèle aussi positive que la première impression, sachant que vous nous aideriez d'autant en nous donnant votre propre avis dans les commentaires.

Annonce de la « libération » de Sita Sings the Blues

Sita Sings the Blues

Nina Paley – 28 février 2009

(Traduction Framalang : Simon)

Cher public,

Par la présente, je te donne *Sita Sings the Blues*. En tant qu'élément culturel il t'appartient déjà, mais je rends la chose explicite avec une licence Creative Commons Attribution-Share Alike. Je t'invite à distribuer, copier, partager, archiver et montrer *Sita Sings the Blues*. Il provient de la culture partagée, et retourne à la culture partagée.

Tu n'as pas besoin de ma permission pour le copier, le partager, le publier, l'archiver, le montrer, le vendre, le diffuser ou le remixer. La sagesse conventionnelle m'intime de réclamer un paiement pour chaque utilisation de ce film, mais alors, comment feraient les gens sans argent pour le voir ? À quelle ampleur le film se disséminerait-il s'il était limité par des permissions et des droits d'auteur à payer ? Le contrôle offre une fausse impression de sécurité. La seule vraie sécurité que j'ai, est de croire en vous, de croire en la culture et de croire en la liberté.

Ceci étant dit, mes collègues et moi même allons mettre en œuvre la licence Share Alike. Tu n'es pas libre de réduire les libertés que je donne sur *Sita Sings the Blues* et ses dérivés, ni en y imposant un copyright, ni en y ajoutant des DRM.

Certaines chansons de *Sita Sings the Blues* ne sont pas libres, et ne le seront peut être jamais ; les lois régissant le droit d'auteur t'obligent à respecter leurs licences respectives. Ce n'est pas de mon fait ; pour plus d'informations sur ce sujet, tu peux lire notre page « restrictions ».

Et comment vais-je gagner de l'argent dans tout ça ? Mon expérience personnelle atteste que le public est généreux, et souhaite soutenir les artistes. Il y a sûrement un moyen de permettre cela sans contrôler centralement chaque transaction. Le vieux système économique fait de coercition et d'extorsion touche à sa fin. De nouveaux modèles émergent, et je suis heureux d'en faire partie. Mais nous continuerons de mettre cela en place avec le temps. Tu es libre de gagner de l'argent à partir du contenu libre de *Sita Sings the Blues*, et tu es libre de partager cet argent avec moi. Des gens gagnent de l'argent avec des logiciels libres depuis des années ; il est temps pour la Culture Libre de suivre. Je te prie de bien vouloir croire en la confiance que j'ai en tes innovations.

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous les poser. Si tu as des idées, réalise les, tu n'as pas besoin de ma permission, ni de celle de personne (excepté les chansons mentionnées ci-dessus). Si tu constates des abus, corrige-les, mais ne sombre pas dans les détails des arcanes des lois sur le droit d'auteur. Le système de copyright voudrait que tu penses en termes de demande de permission ; je voudrais que tu penses en terme de liberté. Nous avons mis un wiki en place, pour démarrer les choses. N'hésite pas à l'utiliser.

Je dois reprendre une vie normale maintenant, et retourner faire de nouvelles œuvres. Merci pour ton soutien ! Ce film n'existerait pas sans toi.

Affectueusement

Nina Paley